

sées les remontrances nécessaires, lesquelles sont de notre devoir, et dont les édits et ordonnances chargent notre honneur et notre conscience, quand nous sommes avertis de ce qui se passe :

“Nous avons fait venir pardevant nous la mère de la Demoiselle avec la Demoiselle, sa fille, et séparément le dit sieur Berthelot, auxquels ayant représenté les défenses qui étaient faites aux ecclésiastiques de marier des fils de famille, sans avoir leur extrait baptistaire et sans voir le consentement des pères et mères des dits enfants, les peines d'exhérédiation prononcées contre les dits enfants au sujet de tels mariages, la perte des effets civils et de tous les droits stipulés pour l'un et pour l'autre des conjoints dans le contrat de mariage ;

“Nous les avons de plus engagés, pour les persuader davantage, de prendre sur cela la lecture des ordonnances de nos rois, que nous leur avons présentées, mais n'ayant pas voulu se rendre de leur part et ayant de la nôtre une juste crainte qu'ils ne fassent quelque chose contre les règles, et qui soit préjudiciable tant aux parents de la fille recherchée, dont l'intention est de pourvoir solidement la dite fille, qu'aux enfants qui en pourraient naître, comme aussi au jeune homme lequel ne se dit âgé que de vingt à vingt-un ans, quoiqu'il paraisse en avoir beaucoup moins, et que n'étant arrivé ici que depuis six mois n'y a fait encore aucun commencement de fortune, et n'a apporté avec lui ni le consentement de son père ni son extrait baptistaire, omission qui ne donne pas lieu de penser que le père ait, ainsi qu'on le dit, consenti verbalement au mariage de son fils, et autrement que sous la condition qu'on lui en écrirait avant que d'en résoudre et en arrêter aucun.

“C'est par ces considérations et à l'effet que les pères ne perdent pas le droit qu'ils ont sur leurs enfants, que la fortune des particuliers qui s'établissent en ce pays soit stable et assurée ; que les enfants qui y naissent et qui peupleront la colonie aient un état certain et avantageux, comme aussi pour prévenir les conséquences et les inconvénients qu'un pareil exemple porterait sur les gens de condition et sur les